



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Avignon
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse

**Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2024-018 VOI
Société du canal de Provence**

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière du 15 juillet 1974 et notamment la 8ème partie,
Vu la demande en date du 22 mars 2024 de la **Société du canal de Provence**, afin d'effectuer les travaux suivants : installation d'un poste de livraison d'eau brute.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1 – du 15 avril au 17 mai 2024, la **Société du canal de Provence** est autorisée à opérer sur la voie dite « chemin de Saint Florent » afin de procéder à l'installation d'un poste de livraison d'eau brute implantés sur le réseau de la Société du canal de Provence.

Article 2 – la signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux afin de protéger la sécurité des riverains et usagers de cette voie.

Adresse : **Société du canal de Provence**
Le Tholonet CS70004
13182 Aix en Provence
Téléphone : 07 60 24 02 53

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 5 - Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de gendarmerie, la **Société du canal de Provence**, le Gardes Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le...12.04.2024

Fait à Cabrières d'Avignon 12 avril 2024
Le Maire
Delphine Guesp

